



Deux PV pour petits excès de vitesse en Suisse.

Par _rien, le **31/08/2010** à **21:07**

Bonjour,
J'ai été flashé en Suisse le 7 mars 2010 à 2 reprises, à 18 minutes d'intervalle, à la Chaux de Fonds (canton de Neuchâtel) au volant de ma vieille voiture avec le compteur de vitesse terriblement faux. Des dépassements de 7 et 14 km/h.
Les 370 CHF à régler font très, très mal, étant apprenti c'est assez dur de sortir une somme pareille, comme ça, là, paf.
Le compteur n'est pas une excuse, au contraire même selon l'article R317-1 du Code de la Route, mais là n'est pas la question.
N'ayant à priori aucune raison de retourner en Suisse, encore moins avec le véhicule que j'avais à l'époque - car je ne l'ai plus - et habitant relativement loin de la frontière (dans les Vosges), est-ce risqué de ne pas payer cette somme faramineuse ?
Eucaris est vraiment efficace ?
Merci de vos réponse - s'il y en a.

Par **Tisuisse**, le **01/09/2010** à **07:59**

Bonjour,
370 FS correspondent à 280 € environ, soit 140 € une amende, frais administratifs inclus. Tu compares avec les 180 € le PV majoré dont tu aurais été redevable en France.
Les accords de réciprocité étant signés et appliqués. Berne sera saisi de ton dossier, ce dossier sera transmis à Paris et le fisc viendra te réclamer les sous. A chaque demande des Suisses, les frais vont s'ajouter, les français ajouteront les leurs, bref, la note va grimper et très vite. Alors, à toi de voir.